

DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUILS
SUR LES ACTIONS ET LES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE STEQ

La Bourse a reçu le 07 février 2019, de l'intermédiaire en Bourse CGF, les déclarations ci-après de franchissement des seuils de participation :

- 1- La Société EXPRESS ASCENCEUR, qui détenait 288 000 actions représentant 20,57% du capital de la société STEQ, a déclaré avoir franchi directement à la baisse, les seuils de 20%, 10% et 5% du capital de la société STEQ, suite à la cession en bourse : de 82 000 actions le 28/01/2019, de 22 000 actions le 30/01/2019 et de 128 000 actions le 31/01/2019, soit un total de 232 000 actions représentant 16,57% du capital de la société.
- 2- Monsieur Walid AREM qui détenait 4 007 actions représentant 0,29% du capital de la société STEQ, a déclaré avoir franchi directement à la hausse, le 28/01/2019, le seuil de 5% du capital de la société STEQ, suite à l'acquisition en bourse de 82 000 actions représentant 5,86% du capital de la société. A la date du 31/01/2019, Monsieur Walid AREM détenait un total de 120 007 actions, représentant 8,57% du capital de la société STEQ.
- 3- Monsieur Mehdi AREM qui détenait 3 007 actions représentant 0,21% du capital de la société STEQ, a déclaré avoir franchi directement à la hausse, le 31/01/2019, le seuil de 5% du capital de la société STEQ, suite à l'acquisition en bourse de 116 000 actions représentant 8,29% du capital de la société.

A la date du 31 janvier 2019, Monsieur Jamel AREM détient directement 54,52% du capital de la société STEQ et indirectement 42,17% du capital de la société, soit un total de 96,69%.